



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application du paragraphe 29 de la résolution 2010 (2011) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de faire rapport tous les quatre mois sur tous les aspects de la résolution, rend compte des principaux faits nouveaux survenus en Somalie, entre le 16 janvier et le 15 mai 2013, dans les trois grands domaines de l'action qu'y mène l'Organisation des Nations Unies, à savoir : politique; sécurité; assistance humanitaire, relèvement et développement, et droits de l'homme. Il fournit des informations actualisées sur l'exécution du mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), avant sa fermeture le 3 juin 2013 ainsi que sur la planification du déploiement de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) autorisée par la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité en date du 2 mai 2013.

II. Faits nouveaux sur les plans politique et de la sécurité

Situation politique

2. Depuis sa création il y a huit mois, le Gouvernement fédéral somalien continue de renforcer son action en vue de promouvoir la paix et de mettre en place des institutions démocratiques crédibles. Il continue de soutenir la mise en œuvre du programme en six volets et de progresser dans la mise en place d'administrations régionales.

3. Le 2 mars, le Président, Hassan Sheikh Mohamud, a ouvert la deuxième session du Parlement fédéral. Le Parlement devrait examiner 22 projets de loi portant notamment sur la justice et la réforme judiciaire, des lois sur les administrations régionales et de district, la sécurité, les droits de l'homme, la presse, la police, les télécommunications, l'énergie et le pétrole. Le 9 mars, les députés ont entamé l'examen de la constitution fédérale provisoire et demandé au Gouvernement fédéral de créer une Commission indépendante d'examen et d'application, pour superviser les préparatifs du référendum constitutionnel de 2016. Par ailleurs, le Parlement a commencé à jouer son rôle de contrôle en posant au Gouvernement des questions touchant la politique et la sécurité.

4. Entre-temps, le Gouvernement fédéral applique sa stratégie en trois temps pour la mise en place de structures de gouvernance locale, par laquelle les responsables administratifs nommés à titre temporaire seraient progressivement remplacés par des



responsables choisis au niveau local puis par des responsables régionaux élus. Le 4 février, le Gouvernement a publié un décret annonçant la constitution d'une nouvelle administration provisoire pour la région de Bay, pour un mandat de six mois, dans l'attente des consultations locales. De même, le 8 avril, le Gouvernement a nommé une nouvelle administration pour la région de Hiraan. Le Président, le Premier Ministre, Abdi Farah Shirdon, le Président du Parlement, Mohamed Jawari, et plusieurs députés se sont rendus successivement dans les régions de Shabelle Hoose, Hiraan, Bay et Gedo ainsi que du « Galmudug » et du « Puntland » pour rencontrer les dirigeants locaux.

5. Le 11 mars, le Premier Ministre a signé un accord de coopération en sept points avec le Président Abdirahman Mohamed « Farole » du « Puntland ». L'accord prévoit la restitution des biens illégalement détenus depuis la guerre civile, la facilitation des investissements, l'introduction de la nouvelle devise somalienne, le renforcement des capacités pour les systèmes électoral et de gouvernance du « Puntland » et la constitution d'une Chambre Haute dans l'État fédéral de Somalie. Le Président Mohamud, qui a confirmé sa détermination à mettre en œuvre l'accord lors de sa visite dans la région du 27 au 29 avril, a déclaré que l'approche adoptée avec le « Puntland » servira de modèle pour améliorer les relations avec d'autres régions de Somalie.

6. Au « Galmudug », la position adoptée par le Gouvernement fédéral, qui estime que la région ne satisfait pas aux critères pour devenir un état régional conformément à la Constitution provisoire, a exacerbé les tensions. Le « Président du Galmudug », M. Abdi Hassan Awale, également connu sous le nom de « Qaybdid », a fait part de son intention de renvoyer la question à la Cour suprême. En avril, il a tenu des réunions avec le Gouvernement fédéral et signé un accord en sept points pour résoudre les questions en souffrance.

7. C'est dans les régions du sud que le Gouvernement fédéral sera amené à relever son plus grand défi, où une conférence s'est poursuivie pendant toute la période considérée dans le rapport en vue de la création de l'état du « Djoubaland » regroupant les trois régions de Djouba Dhexe, Djouba Hoose et Gedo. Le Gouvernement s'est à plusieurs reprises opposé à la tenue de la conférence, arguant que conformément à son approche de la base vers le haut et à la Constitution provisoire, les administrations de chaque région devaient être constituées avant les états plurirégionaux. Le Premier Ministre Shirdon, qui a visité Kismayo le 26 mars, n'a pas été en mesure de trouver un accord avec les délégués de la conférence, qui ont adopté une constitution pour le « Djoubaland », le 3 avril, et indiqué leur intention de choisir une administration pour l'État. Le 15 mai, les délégués de la conférence de Kismayo ont choisi le Sheikh Ahmed Mohamed Islam « Madobe » comme « Président de l'État somalien du Djoubaland ». M. Madobe, qui appartient au sous-clan de l'Ogaden, aurait obtenu 485 voix sur 500 délégués qui ont participé au vote. Le même jour, l'ancien Ministre de la défense, Barre Aden Shire, « Hirale », du sous-clan des Marehan, s'est autoproclamé Président du « Djoubaland » à l'issue d'une conférence séparée. On signale l'émergence de nouveaux candidats qui se présenteraient en fonction de leur appartenance aux clans.

8. Entre-temps, le Gouvernement fédéral a rejeté le processus du « Djoubaland », invoquant qu'il violait la Constitution fédérale provisoire et la politique du Gouvernement sur la formation des états régionaux. Le Premier Ministre Shirdon a

publié un décret portant création d'un Comité conjoint composé de 16 membres pour résoudre les différends sur la formation de l'administration du « Djoubaland » et pour examiner le processus de réconciliation dans les régions du Djouba. Une mission d'évaluation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) est arrivée à Mogadiscio pour visiter Kismayo. Elle faisait suite à l'engagement pris par l'Autorité de soutenir le Gouvernement fédéral dans la formation des administrations régionales, et qu'elle a réitéré à l'occasion du vingt et unième Sommet extraordinaire de ses chefs d'État et de gouvernement le 3 mai. En outre, l'Éthiopie, qui assure la présidence de l'IGAD, a facilité les contacts entre le Président kenyan, Uhuru Kenyatta, et le Président Hassan Sheikh Mohamud, notamment lors d'une réunion tenue le 27 avril au Kenya.

9. À la suite de la reprise du dialogue entre le Gouvernement fédéral et le « Somaliland », le Président Mohamud et le Président Ahmed Mohamed Silanyo du « Somaliland » ont signé un accord en sept points à Ankara, le 13 avril. Celui-ci reconnaît la nécessité d'une coopération, notamment pour les questions de sécurité, et devrait faciliter le versement au « Somaliland » de fonds internationaux alloués à la Somalie pour la première fois depuis 1991. Les parties se sont engagées à poursuivre le dialogue. Par ailleurs, au « Somaliland », le Parlement a adopté, le 15 avril, un texte de loi prorogeant le mandat de sa chambre basse et de sa chambre haute de deux et trois ans, respectivement, décision critiquée par l'opposition et certains responsables politiques influents.

10. Le 13 mai, le Gouvernement fédéral a en outre signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale de l'aviation civile, organisme des Nations Unies chargé de la réglementation de l'aviation civile, lequel assurera le transfert sans heurt et en toute sécurité du contrôle de l'espace aérien au Gouvernement. Le plan d'exécution comprendra des projets de formation et de renforcement des capacités à l'intention des ressortissants somaliens dans le domaine de la gestion de l'aviation civile en vue d'améliorer la maîtrise nationale. Suite à la signature du mémorandum d'accord, le « Somaliland » a décidé de suspendre les vols des avions de l'ONU dans son espace aérien à compter du 15 mai. L'Organisation des Nations Unies assumait le rôle d'autorité intérimaire de l'aviation civile en Somalie depuis la chute du gouvernement central en 1991.

Situation sur le plan de la sécurité

11. Les conditions de sécurité sont demeurées précaires pendant la période considérée. Malgré quelques améliorations à Mogadiscio, les Al-Chabab ont continué de lancer des attaques asymétriques sur des cibles vulnérables, utilisant des tactiques terroristes causant souvent la mort de civils. Il a été régulièrement fait état d'assassinats et d'attaques ciblées. Le nombre d'attentats à l'engin explosif improvisé a augmenté en 2013 par rapport à 2012. Le 24 janvier, par exemple, un engin a explosé au passage d'un convoi transportant deux membres du personnel de l'ONU, qui n'étaient pas armés. Des attaques telles que l'attentat-suicide à la bombe qui a visé le Premier Ministre Shirdon à la Villa Somalia, le 29 janvier, et le Chef des services de renseignement de Banadir, lequel a fait 10 morts le 18 mars, montrent que le groupe Al-Chabab n'a pas renoncé à poursuivre ses attaques contre le Gouvernement et les cibles vulnérables et qu'il en a toujours les moyens.

12. Le 14 avril, plus de 30 personnes sont mortes au cours d'une attaque complexe perpétrée par Al-Chabab contre un tribunal régional. L'attaque, menée à l'aide d'un

grand nombre d'hommes armés et de bombes, est la plus meurtrière à ce jour en Somalie pour l'année 2013. Le même jour, un convoi d'un organisme humanitaire turc a été percuté par un véhicule dans un probable attentat-suicide. Le 25 avril, un procureur adjoint a été assassiné à Mogadiscio et, le 5 mai, un véhicule piégé qui ciblait une délégation qatarie dans un convoi ministériel a tué 10 personnes.

13. Dans le sud et le centre du pays, le Gouvernement et ses forces affiliées ont pris le contrôle de plusieurs villages près de Marka (Shabelle Hoose) et de Buurhakaba (Bay) les 14 et 27 février respectivement et repris la route de Luuq-Baidoa-Afgooye-Mogadiscio aux insurgés Al-Chabab dès le mois d'avril. Entre-temps, les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont lancé des opérations pour prendre le contrôle des 240 kilomètres de route entre Mogadiscio et Baidoa. Toutefois, les zones de Baidoa (Bay), Beledweyne (Hiraan), Kismayo (Djouba Hoose) et de Xuddur (Bakool) contrôlées par le Gouvernement fédéral ont été la cible d'attaques pratiquement hebdomadaires et, le 12 février, un garde de l'ONU qui n'était pas de service a été blessé. La plupart du personnel de l'ONU a dû être transféré à l'extérieur de la ville à la suite d'attaques au mortier contre l'aéroport de Kismayo le 29 avril et le 1^{er} mai, respectivement. Des attaques particulièrement nombreuses ont été signalées dans les régions d'Afgooye et de Marka. Les insurgés ont également continué de menacer et de harceler les civils et les travailleurs humanitaires opérant dans ces zones. Al-Chabab est resté plutôt discret à Shabelle Dhexe et à Galguduud, mais continue de contrôler la plupart de ces territoires.

14. L'incident le plus important en termes de sécurité en dehors de Mogadiscio a eu lieu à Xuddur (Bakool) après le retrait des forces éthiopiennes et somaliennes le 17 mars. La ville a été rapidement reprise par Al-Chabab et un civil a trouvé la mort alors que plusieurs autres ont été arrêtés. La prise de Xuddur est le premier gain territorial des insurgés depuis plusieurs mois et prouve la difficulté de conserver le contrôle des zones récupérées.

15. Des exactions commises par des éléments incontrôlés des Forces de sécurité nationale à l'encontre de civils ont également été signalées pendant la période considérée, alors qu'elles avaient récemment diminué. Les forces gouvernementales sont également soupçonnées d'avoir participé à plusieurs exécutions extrajudiciaires à Mogadiscio en mars. Des antagonismes de clan tenaces entre milices locales et troupes gouvernementales se sont soldés par des affrontements meurtriers les 22, 25 et 28 mars à Marka, alors que la lutte pour le contrôle du pouvoir politique a causé des troubles à Kismayo et dans une moindre mesure à Baidoa.

16. Au « Puntland », la multiplication des attaques d'Al-Chabab fin 2012 s'est poursuivie jusqu'en 2013. Les insurgés ont mené régulièrement des attaques, y compris le premier attentat-suicide à la bombe dans le nord de Gaalkacyo, le 11 février. Des menaces répétées contre le « Puntland », la découverte d'explosifs et les mouvements d'insurgés signalés sont la preuve que le groupe dispose de moyens renforcés, qu'ils sont bien présents dans la région et notamment près de « Galmudug », ce qui est préoccupant. Des actes criminels, dont certains liés à des actions d'éléments gouvernementaux incontrôlés, des différends entre clans et des tensions politiques ont continué de perturber la sécurité dans le « Puntland » et le « Galmudug ».

17. Au début de 2013, le « Somaliland » a connu une noria d'activités anti Al-Chabab dans le cadre des alertes concernant des menaces terroristes à l'encontre

d'occidentaux lancées par le Royaume-Uni et les États-Unis, mais aucune attaque n'a eu lieu. Par contre, le différend concernant Sool, Sanaag et Cayn (SSC) est resté le principal facteur de déstabilisation du « Somaliland » et a continué de provoquer des affrontements périodiques entre le « Somaliland » et le « Khatumo », une zone contestée dans la région frontalière.

18. Le nombre d'incidents liés à des actes de piraterie au large des côtes somaliennes a considérablement diminué. Toutefois, plusieurs tentatives de détournement de navires ont été signalées en 2013. Les pirates détiennent toujours 5 navires et 71 marins.

III. Activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix

A. Appui au processus politique et à la gouvernance

19. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a continué d'appuyer les efforts déployés par la Somalie pour instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays et mobiliser des ressources auprès de la communauté internationale tant pour les secours et le relèvement immédiats que pour le développement à long terme. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, a poursuivi le dialogue avec les autorités somaliennes, essentiellement sur les domaines prioritaires, à savoir : appui au processus de reconstruction nationale; mise en place de structures de gouvernance locales et stabilisation des zones récemment reprises; renforcement de la politique d'ouverture et de réconciliation; et accélération du processus fédératif, de l'examen constitutionnel et des préparatifs des élections.

20. En février, le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont entrepris une mission conjointe d'évaluation de la Constitution en Somalie pour évaluer l'assistance fournie par le passé par l'ONU à cet égard et pour aider à définir son engagement et son appui futurs. Le Département a également dépêché un spécialiste des questions constitutionnelles en avril pour prêter son concours au Président du Parlement lors de la révision de la Constitution.

21. L'ONU a continué d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Parlement en menant à bien des évaluations et en fournissant une assistance technique dans plusieurs domaines. Un processus a été lancé pour contribuer à l'instauration de bonnes relations de travail entre le Parlement et l'exécutif ainsi que pour l'élaboration d'une stratégie visant à faciliter l'instauration d'un dialogue entre les députés et leurs circonscriptions. Le Gouvernement fédéral a commencé à mettre au point un mécanisme de renforcement des capacités à l'appui du programme en six volets. Il a également pris des mesures pour consolider les états de paie de la fonction publique, et a prévu de procéder à un audit de toute la fonction publique avec le soutien du PNUD.

22. La stratégie commune du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et d'ONU-Femmes sur la problématique hommes-femmes et la médiation a été une initiative novatrice visant à promouvoir la représentation des femmes, leur participation effective et leur accès aux postes de responsabilité. Deux ateliers ont été organisés à Mogadiscio et à Garowe (« Puntland ») du 27 au 29 janvier et les 17

et 18 mars respectivement. Plus de 70 femmes représentantes d'organisations qui œuvrent en faveur de la paix y ont participé et sont convenues de la nécessité de créer une plateforme nationale pour améliorer la participation politique des femmes, notamment dans les organes de gouvernance. Le 27 mars, à Mogadiscio, la Direction générale de la condition de la femme et des affaires sociales de Somalie, a tenu une réunion avec plus de 70 femmes d'organisations communautaires de Banadir, Hiraan, Shabelle Hoose et Shabelle Dhexe, pour explorer des moyens de nouer des liens et des partenariats en vue de soutenir la relance économique, la consolidation de la paix et les composantes relatives à la fourniture de services du programme en six volets.

23. Le Ministère de l'information, des postes et des télécommunications a demandé au Bureau politique d'équiper une salle de presse sécurisée afin d'aider le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la désinformation s'agissant de ses politiques et de ses activités, notamment le processus de réconciliation et autres processus devant mener aux prochaines élections en 2016. En avril, il a organisé un cours de formation de quatre jours sur le journalisme d'investigation et la sécurité des journalistes.

B. Sanctions ciblées

24. Dans sa résolution 2093 (2013), le Conseil de sécurité a partiellement levé l'embargo sur les armes en Somalie pour une période de 12 mois. Le 2 avril 2013, le Gouvernement fédéral a soumis son premier rapport en application du paragraphe 39 de ladite résolution.

C. Secteur de la sécurité

25. La réforme du secteur de la sécurité a été identifiée comme la priorité des priorités par le Président Mohamud. Lors de la deuxième Conférence de Londres sur la Somalie qui s'est tenue le 7 mai, le Gouvernement fédéral a présenté son projet de plan-cadre national sur la sécurité et demandé une aide d'urgence pour l'armée somalienne et les plans d'action stratégique pour les secteurs du maintien de l'ordre et de la justice. Grâce à l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, le PNUD, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) ont procédé à un état des lieux dans quatre régions qui ont été reprises. Le projet a pour but d'aider le Gouvernement fédéral à évaluer les conditions de sécurité et appuiera l'élaboration de programmes dans le secteur de la sécurité.

26. Le programme de formation annuel des Forces de sécurité nationale somaliennes a commencé le 21 janvier par des cours de commandement à l'intention de 80 officiers et sous-officiers. Le dernier groupe de recrues, formé par la Mission de formation de l'Union européenne en Ouganda, a achevé le cours en février et 554 nouvelles recrues sont retournées en Somalie. En avril, la Mission de formation de l'Union européenne a dispensé une formation pour le développement de capacités militaires spécialisées. Le 15 mai, elle a établi une présence permanente à Mogadiscio et y a ouvert un centre de formation complète. D'ici à fin 2013, toutes les formations de la Mission devraient se dérouler à Mogadiscio. L'équipe devrait être complétée d'ici à fin juillet 2013 avec l'arrivée de 16 mentors et formateurs

pour la phase I du déploiement. L'Organisation des Nations Unies, grâce au Groupe de travail technique sur l'armée et de concert avec le Gouvernement fédéral, a continué de soutenir les efforts de coordination et de renforcement des capacités.

27. La Police somalienne a établi une présence dans plusieurs zones nouvellement libérées, y compris à Marka, Afgooye, Wanlaweyn (Shabelle Hoose) et Baidoa. Toutefois, l'insuffisance de moyens logistiques pose un sérieux problème pour la poursuite du déploiement. Grâce au don fait par le Gouvernement japonais au Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes, du matériel et un appui logistique seront fournis au Ministère de l'intérieur et de la sûreté nationale, ainsi qu'à la Police somalienne. Avec l'appui de l'ONU, le Ministère a mis au point un plan d'action stratégique de quatre ans pour créer un service de police civile. Pendant la période considérée, le Bureau politique a organisé un stage de conduite pour la police et fourni des services consultatifs pour la formation des 1 000 membres de la force de déploiement rapide somalienne afin de réduire le nombre d'armes et de munitions en circulation à Mogadiscio et pour éliminer les points de contrôle illégaux. À Djibouti, la Mission de l'Union africaine en Somalie a formé 206 officiers au maintien de l'ordre.

28. Le désengagement des combattants reste une tâche extrêmement complexe pour le Gouvernement fédéral et les partenaires, rendue encore plus difficile par l'absence de cadre et de politique juridiques. Le Bureau politique a contribué, avec le Gouvernement fédéral, à l'élaboration d'un programme national approuvé par l'équipe spéciale interministérielle sur le désengagement des combattants et présenté au Gouvernement fédéral le 5 février. Il est actuellement examiné par les différents organismes gouvernementaux pour approbation définitive. Entre-temps, le Bureau politique, en coopération avec d'autres partenaires multilatéraux, y compris l'AMISOM, le Service de la lutte antimines des Nations Unies, le PNUD et l'OIM ont soutenu le développement de directives opérationnelles pour la mise en œuvre du Programme national et détaché un fonctionnaire recruté sur le plan national auprès du Ministère de l'intérieur et de la sûreté nationale.

29. Du 16 janvier au 26 avril, les équipes de la Police somalienne chargées de neutraliser les explosifs et les munitions, formées par le Service de la lutte antimines, ont identifié et neutralisé 27 engins explosifs artisanaux et rassemblé ou éliminé 214 munitions non explosées à Mogadiscio. Deux équipes supplémentaires, qui avaient achevé leur formation à Mogadiscio en janvier, ont été déployées en permanence à Baidoa. Dans le cadre de son projet de renforcement de la sécurité dans le port de Mogadiscio, le Service de la lutte antimines a dispensé, à l'intention de la Police somalienne, une formation de base à la sécurité maritime et portuaire pour permettre à ses officiers de mener des opérations de dédouanement portuaire.

30. Par le biais du processus de Kampala, l'UNPOS a également aidé le Gouvernement fédéral et les administrations régionales à rédiger une stratégie maritime pour contribuer à la gestion et à la protection des zones maritimes et analyser les lacunes que présente actuellement son cadre juridique. La mise en œuvre ne pourra se faire sans un appui financier. Le programme d'aide aux otages, administré par le Bureau politique et géré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a coordonné le sauvetage et le rapatriement de 49 otages.

D. Appui logistique à l'AMISOM (UNSOA)

31. Pendant la période considérée, l'AMISOM a maintenu son effectif de 17 731 fonctionnaires en tenue autorisée. Avec l'aide de l'UNSOA, le déploiement d'un bataillon sierra-léonais dans les villes de Kismayo, Dhobley et Tabda dans le secteur 2 a commencé le 2 avril et devrait s'achever début juin. Entre-temps, le Kenya devrait diminuer ses effectifs militaires dans le même secteur de 850 hommes. En application de la résolution 2093 (2013), le Bureau d'appui en collaboration avec l'Union africaine vérifie cette relève sur place. Il a également relevé un bataillon ougandais en janvier et deux bataillons burundais en avril et déployé 55 officiers de police à Mogadiscio en mars. En application de la résolution 2093 (2013), en avril, l'UNSOA a entamé des consultations avec l'Union africaine et l'AMISOM pour établir un plan de vérification de 12 mois pour tout le personnel de l'AMISOM assorti d'inspections de l'équipement.

32. Les convois routiers de l'AMISOM entre Mogadiscio et Baidoa ont commencé en avril, réduisant ainsi le coût de l'appui logistique qui s'effectuait jusque-là par transport aérien ou routier par le Kenya et l'Éthiopie. Les unités du génie de l'AMISOM formées par l'UNSOA et utilisant du matériel de l'ONU ont entrepris de réparer les routes entre Mogadiscio et Baidoa et entre Mogadiscio et Marka, pendant que de nouvelles unités poids lourds de l'AMISOM ont commencé leurs opérations autour de la capitale.

33. En dépit de progrès notoires, l'AMISOM est toujours extrêmement sollicitée, du fait de l'absence de facilitateurs essentiels et de multiplicateurs de force. En avril, l'UNSOA a déployé des hélicoptères de transports supplémentaires pour accroître l'évacuation des blessés, le transport du personnel et l'appui logistique, étant donné que l'Union africaine n'a pas encore déployé les hélicoptères prévus par la résolution 2036 (2012).

34. L'UNSOA a continué de fournir un appui à 17 civils de l'AMISOM, 2 unités de police constituées composées de 140 officiers chacune, 147 policiers et 85 officiers d'état-major, outre les contingents. Le quartier général de l'AMISOM à Mogadiscio qui a été achevé en avril accueillera jusqu'à 85 personnes. Les centres d'opération des secteurs à Baidoa, Beledweyne et Kismayo qui doivent accueillir le personnel civil de l'ONU et de l'Union africaine sont actuellement en construction. De petits camps de base ont été installés à Baidoa et à Kismayo alors que les premiers locaux et un puits ont été construits à Beledweyne.

35. L'UNSOA a continué de fournir un appui complet sur les plans logistique et du renforcement des capacités à l'AMISOM comme demandé par le Conseil de sécurité, y compris un soutien important dans les domaines médical et de la formation. Du 16 janvier au 8 mai, Le Bureau d'appui avait effectué 74 vols pour assurer l'évacuation sanitaire, le transfert, le redéploiement ou le rapatriement de 115 membres du personnel de l'AMISOM. Pendant la période considérée, 840 effectifs militaires et de police de l'AMISOM ont reçu une formation préalable au déploiement, y compris dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi qu'une formation technique dans les domaines du génie, de l'aviation, de l'utilisation d'équipements et de la maintenance. L'UNSOA a fourni 10 remorques cuisine diesel et 200 brûleurs, ce qui a permis à l'AMISOM d'arrêter d'utiliser du charbon de bois dans les secteurs 1, 2 et 3.

36. L'AMISOM et l'UNSOA ont tenu des consultations approfondies sur le fonctionnement de la garde, y compris sur ses besoins en termes d'appui. Le concept de fonctionnement et de déploiement de la garde de l'AMISOM en dehors de Mogadiscio sera abordé dans le prochain rapport de l'Union africaine au Conseil de sécurité.

37. L'appui fourni par l'UNSOA à l'AMISOM tient également compte de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. En avril, le Bureau d'appui et l'AMISOM sont convenus de plusieurs mesures pour diffuser et faire appliquer préventivement cette politique. Un conseiller en droit international humanitaire, épaulé par le Bureau d'appui, collabore actuellement avec la Mission.

38. En ce qui concerne la création d'une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention pour les victimes civiles, un projet de cadre est actuellement examiné par l'Union africaine et, une fois approuvé, nécessitera un financement de la part des donateurs pour sa mise en œuvre.

39. L'équipe d'appui à l'information Union africaine-Nations Unies, gérée par le Bureau d'appui, a continué de fournir un soutien à l'AMISOM en termes de communications stratégiques, sous la forme de nouveaux rapports, d'un état des lieux des médias somaliens et de séminaires d'information pour les pays fournissant des contingents ainsi que de consultations sur la législation somalienne relative aux médias. Les préparatifs en vue de la mise en place de centres de communication dans les quatre secteurs du sud et du centre du pays ont commencé.

40. Du 16 janvier au 3 mai, l'AMISOM a détruit 1 450 munitions non explosées et 51 engins explosifs improvisés sur l'ensemble des secteurs. L'ONU a formé deux équipes de neutralisation des explosifs et munitions et deux chiens détecteurs d'explosifs pour les secteurs 2 et 3, quatre équipes burundaises dans le secteur 1 et sept effectifs djiboutiens. Les préparatifs en vue du déploiement se sont achevés en mars, en Sierra Leone.

E. Droits de l'homme et état de droit

41. Pendant la période considérée, la situation sur le plan des droits de l'homme est restée très difficile. Il a souvent été fait état de victimes civiles et d'exécutions extrajudiciaires dans les zones de conflit. Les tentatives de répression de la liberté d'expression, au moyen de détentions arbitraires et d'assassinats ciblés de journalistes sont toujours préoccupantes. Le 3 avril, les autorités du « Puntland » ont ordonné la fermeture de trois stations de radio sans motif juridique clair. Malgré la volonté de la Somalie de mettre en place un moratoire sur l'application de la peine de mort, au moins 13 personnes ont été exécutées au « Puntland » et cinq autres à Mogadiscio.

42. Le 21 février, le Groupe de travail technique sur les questions judiciaires et pénitentiaires, présidé conjointement par le PNUD et le Bureau politique, s'est réuni pour examiner la coordination du secteur de la justice par le Gouvernement et a créé un comité de coordination de la réforme de la justice. Du 1^{er} au 5 avril, le Gouvernement a convoqué une conférence nationale pour revoir le système judiciaire actuel, en recommandant des réformes législative et institutionnelle pour définir les mandats institutionnels et les capacités opérationnelles des principales institutions chargées de la justice. Un plan d'action nationale de deux ans issu de la

conférence prévoit le renforcement du cadre institutionnel de ces institutions et l'amélioration des capacités et des ressources des institutions judiciaires pour augmenter l'accès à la justice. En mars, le Ministère de la justice du « Somaliland » a créé un forum de coordination de la justice composé de représentants de diverses institutions gouvernementales afin d'accroître la cohérence du système judiciaire.

43. Les conditions de détention observées dans tout le pays sont toujours en dessous des normes internationales, y compris à Kargeysa, Garowe et Boosaaso et à la prison centrale de Mogadiscio où des cas suspects de choléra ont été signalés. Les 4 et 5 mars et le 6 mai, respectivement, 25 et 8 pirates condamnés ont été transférés des Seychelles à la prison de Boosaaso (« Puntland ») qui vient d'être rénovée.

44. Du 17 au 22 mars, l'expert indépendant pour les droits de l'homme en Somalie, M. Shamsul Bari, a effectué sa dixième visite de pays et abordé avec les autorités la question de l'élaboration d'une feuille de route étroitement associée au programme politique du Gouvernement.

Protection de l'enfance

45. Cinq cent cinquante-deux violations graves à l'encontre d'enfants ont été constatées au cours du premier trimestre de 2013, soit une baisse de plus de la moitié par rapport aux 1 288 cas signalés pour la même période en 2012. Les violations dont il a été fait état étaient les suivantes : 37 tués (27 garçons, 10 filles); 63 mutilés (43 garçons, 20 filles); 219 recrutés (214 garçons, 5 filles); 19 ayant subi des violences sexuelles (des filles uniquement); 205 enlèvements (187 garçons, 18 filles); 7 attaques contre des écoles; 1 attaque contre un hôpital; et 1 refus d'accès humanitaire. La tendance à la baisse des meurtres, mutilations et recrutements est due à la diminution des combats entre Al-Chabab et les forces gouvernementales, alors que les taux d'enlèvement restent dramatiquement élevés.

46. Dans l'ensemble, la plupart des violations signalées ont été commises par Al-Chabab (63 %) suivie des Forces de sécurité nationale somaliennes (27 %), taux comparables à ceux correspondant à la même période en 2012. Les Forces de sécurité nationale somaliennes et les milices alliées sont les principaux auteurs des meurtres (38 %) alors qu'Al-Chabab est responsable de la plupart des enlèvements (63 %), des recrutements (82 %), des violences sexuelles (42 %) et des attaques contre des écoles (71 %).

47. Le Gouvernement fédéral et l'Organisation des Nations Unies collaborent à l'application d'un plan d'action visant à mettre fin au recrutement, à l'utilisation, au meurtre et aux atteintes à l'intégrité physique des enfants. Les Forces de sécurité nationale somaliennes ont entrepris de relâcher 41 enfants et de les remettre à l'UNICEF pour réintégration. En outre, des discussions en vue d'adopter officiellement des procédures opérationnelles permanentes pour la libération et la remise des enfants sont en cours avec le Ministère de la défense, le Ministère de l'intérieur et l'AMISOM.

Violence sexuelle et sexiste

48. La violence sexuelle, notamment dans les camps de déplacés à Mogadiscio et dans les régions voisines, demeure extrêmement préoccupante. Parmi les auteurs on trouve notamment des membres de groupes armés organisés et parfois des membres des Forces de sécurité nationale somaliennes. La détention, le procès et la

condamnation, le 5 février, d'une femme qui aurait été violée par des membres des Forces de sécurité et du journaliste à qui elle s'était confiée, suscitent de graves inquiétudes. L'Équipe spéciale sur la violence sexuelle annoncée par le Premier Ministre de l'ancien Gouvernement fédéral de transition en décembre 2011 a été créée mais ne s'est jamais réunie. Lors de sa visite du 2 au 6 avril, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura a proposé d'aider le Gouvernement à s'attaquer au problème de manière globale. Le 7 mai, le Gouvernement somalien et l'ONU ont signé un communiqué conjoint sur la prévention de la violence sexuelle, ayant notamment pour objectif de renforcer l'état de droit et de doter le système judiciaire des capacités nécessaires pour prévenir et réprimer les actes de violence sexuelle, protéger les survivants, les témoins et les journalistes qui les dénoncent et garantir l'accès aux services nécessaires pour les survivants.

F. Situation humanitaire

49. La situation humanitaire a continué de s'améliorer depuis la présentation de mon dernier rapport. Le nombre de personnes nécessitant des secours absolument vitaux a diminué de 50 % et les taux de malnutrition ont diminué grâce à la fourniture d'une assistance soutenue et des conditions climatiques favorables. Toutefois, les besoins humanitaires demeurent considérables puisque, d'après le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition et le Système d'alerte rapide aux risques de famine gérés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2,7 millions de Somaliens sont tributaires d'une assistance.

50. Il est urgent d'obtenir un financement pour appuyer la programmation et donner accès aux plus vulnérables à de l'eau salubre, à des installations d'assainissement, à des abris et à des services de santé dans les mois à venir. Au début du mois de mai, les donateurs n'avaient fourni que 15 % des 1,3 milliard de dollars requis pour 2013. Les intervenants humanitaires ont demandé instamment que soit fournie une assistance soutenue pour empêcher une détérioration sensible de la situation en juin, lorsque les pluies multiplient les risques de maladie et les stocks alimentaires commencent à s'épuiser.

51. Malgré certaines améliorations, l'insécurité continue d'entraver les activités humanitaires. L'incertitude politique et l'instabilité dont elle s'accompagne dans les régions du Djouba ont empêché les agents humanitaires de fournir une aide plus importante aux environs de Kismayo. Même si les obstacles à l'acheminement de l'aide et les attaques dirigées contre des agents humanitaires ont diminué depuis l'établissement de mon dernier rapport (30 incidents, contre 52), ces problèmes demeurent néanmoins préoccupants.

52. Au cours de la période considérée, plus d'un million de personnes ont bénéficié des programmes de nutrition, de secours, de subsistance et de sécurité sociale exécutés par le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses partenaires. L'aide alimentaire visait à renforcer la capacité des ménages et des communautés de résister aux crises, tout en continuant d'apporter un soutien nutritionnel ciblé aux groupes les plus vulnérables, notamment aux enfants de moins de 5 ans et aux populations déplacées. Les partenaires chargés des activités nutritionnelles ont apporté une aide à plus de 52 422 enfants ayant de 6 mois à moins de 5 ans qui

souffraient de malnutrition aiguë, principalement dans le sud de la Somalie. Ceux qui s'occupent de la santé renforcent leurs services dans cette région et ont lancé, pour la première fois, une campagne de vaccination contre la poliomyélite dans tous les districts récemment accessibles de 10 régions. Plus de 700 000 enfants ont été vaccinés, mais il en reste encore 500 000 à vacciner dans le centre-sud de la Somalie.

53. Les civils continuent d'être les plus durement touchés par la poursuite des combats en Somalie. Si, au cours de la période considérée, le nombre de civils blessés traités dans les hôpitaux centraux de Mogadiscio a diminué de 33 % par rapport à la même période en 2012, pas moins de 1 500 blessés par armes à feu ont été traités dans ces hôpitaux. Au cours du premier trimestre de 2013, quelque 14 000 personnes ont été déplacées, dont 2 500 civils qui se sont enfuis vers la frontière entre la Somalie et l'Éthiopie à la suite du retrait des troupes éthiopiennes de Xuddur. Les organismes humanitaires ont apporté une assistance et continuent de suivre la situation des familles déplacées et vulnérables dans les communautés d'accueil. D'après le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), environ 10 000 Somaliens ont franchi la frontière pour aller en Éthiopie au cours du premier trimestre de 2013.

54. Les réfugiés ont continué de rentrer en Somalie durant la période considérée. Le HCR estime que, depuis le début de 2013, 16 000 personnes sont rentrées de leur plein gré des pays voisins (Arabie saoudite, Éthiopie, Kenya et Yémen) ainsi que de la diaspora. Les intervenants humanitaires continuent d'aider les déplacés à rentrer volontairement dans le cadre de programmes organisés à cet effet. Le Service de la lutte antimines a multiplié ses activités de sensibilisation aux risques que posent les mines aux principaux points de franchissement de la frontière dans le sud de la Somalie, faisant ainsi prendre mieux conscience aux réfugiés des dangers liés aux explosifs.

55. Les expulsions de déplacés d'édifices publics et de terrains privés à Mogadiscio se sont poursuivies principalement parce qu'il n'y a pas suffisamment de logements pour accueillir tous les nouveaux venus. Le Gouvernement envisage de monter une vaste opération de réinstallation des centaines de milliers de déplacés à la périphérie de la capitale. Pour leur part, les organismes humanitaires aident le Gouvernement à tenir l'engagement qu'il a pris d'améliorer la protection et la sécurité des déplacés. Depuis août 2012, le HCR et le Return Consortium, centre opérationnel composé de l'ONU et d'organisations non gouvernementales internationales, ont aidé 3 479 familles déplacées à rentrer dans leur lieu d'origine à Bay, Shabelle Hoose et Shabelle Dhexe. Le HCR a mené, sur tout le territoire somalien, des enquêtes visant à déterminer si les déplacés avaient l'intention de regagner leurs foyers. Quelque 200 représentants des déplacés dans les zones d'installation où ces enquêtes ont été menées se sont rendus dans les régions de Bay, Shabelle Hoose et Shabelle Dhexe et Banadir pour évaluer la situation dans leur lieu d'origine et aider leur communauté à décider, en pleine connaissance de cause, d'un éventuel retour.

G. Relèvement socioéconomique et développement

56. La réforme de la gestion des finances publiques demeure une priorité absolue. Le Gouvernement a achevé, avec l'aide de la Banque mondiale et du Ministère du

développement international du Royaume-Uni, une auto-évaluation qui a jeté les bases d'un plan d'action pour la réforme, lancé en avril par le Ministre des finances et de la planification en vue d'améliorer le processus d'établissement et d'exécution du budget, d'exercer une plus grande discipline budgétaire et de renforcer la gestion et la responsabilité financières en général. Cette auto-évaluation a révélé la faiblesse des recettes, le manque de contrôle du Gouvernement sur les principaux ports, le caractère archaïque du système tarifaire et l'insuffisance des contrôles. Le Bureau du Coordonnateur résident et l'UNPOS se sont employés, en collaboration avec le Gouvernement fédéral et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à renforcer le système de gestion douanière et portuaire, ce qui a permis à la Somalie de devenir le cent soixante-dix-neuvième membre de l'OMD.

57. Afin de régler les différends fonciers, qui demeurent une importante source de conflit, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mène une initiative foncière dans le « Somaliland », où il a été organisé, le 19 février, un atelier sur les problèmes fonciers, auquel ont participé des représentants de l'administration locale. Les participants ont arrêté les principales priorités, telles que l'élaboration d'une « politique foncière pour le Somaliland » et la vérification des anciens titres de propriété.

58. L'Organisation des Nations Unies a poursuivi son enquête démographique dans les zones accessibles dans le sud et le centre de la Somalie. Cette enquête vise à fournir des prévisions démographiques fiables par région, district, et population urbaine, rurale et nomade. La dernière grande enquête démographique effectuée en Somalie remontait à 1975.

59. Les activités du secteur privé ont connu un essor rapide à Mogadiscio depuis l'entrée en fonctions du Gouvernement fédéral. Pour promouvoir l'emploi des jeunes et remédier aux problèmes causés par la piraterie, le conflit et le chômage, le PNUD a aidé le Gouvernement à créer des conditions favorables aux investissements. Une feuille de route pour l'institution d'un microfinancement islamique en Somalie a été établie et des activités de renforcement des capacités ont été entreprises.

60. Étant donné les incidences du changement climatique en Somalie, l'Organisation des Nations Unies a facilité l'établissement du Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques, dont les principales priorités sont la gestion durable des ressources essentielles, des terres et de l'eau en particulier, et la réduction des risques de catastrophe. Comme suite à la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, le programme conjoint Gouvernement/Organisation des Nations Unies pour la production durable de charbon de bois et la création de nouveaux moyens de subsistance a été lancé le 17 avril 2013.

61. En mars, le Gouvernement fédéral a créé une équipe spéciale du « New Deal » chargée de mettre en œuvre un nouveau système d'aide avec les partenaires internationaux. L'Organisation des Nations Unies (également au nom de la Banque mondiale) et l'Union européenne (au nom des donateurs), et du côté somalien, les Cabinets du Président et du Premier Ministre, le Ministère des finances et de la planification, la société civile et le Parlement sont représentés au sein de cette équipe spéciale, qui s'est réunie le 10 avril et le 1^{er} mai. Le Gouvernement fédéral a décidé d'entreprendre une évaluation de la fragilité de la Somalie, qui vise à en déterminer les causes profondes et qui permettra au pays de tracer sa propre voie

pour aller de l'avant. Ce « New Deal » a été officiellement lancé par le Premier Ministre Shirdon à Mogadiscio, le 14 mai 2013.

IV. Coordination et mobilisation de ressources

62. Mon Représentant spécial a participé au quarante-sixième Sommet du Conseil des ministres de l'IGAD, convoqué le 23 janvier en Éthiopie et s'est régulièrement entretenu avec des représentants de l'IGAD, de l'AMISOM et de l'Union africaine. Les membres de l'IGAD ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à appuyer la paix et la stabilité en Somalie au cours du vingt et unième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, tenu le 3 mai.

63. Le 7 mai, le Premier Ministre britannique, David Cameron, et le Président Mohamud ont présidé conjointement la deuxième Conférence de Londres sur la Somalie, qui a réussi à mobiliser un soutien international en faveur du Gouvernement fédéral, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de la gestion des finances publiques. La délégation de l'ONU était placée sous la conduite du Vice-Secrétaire général. Les donateurs internationaux ont réaffirmé leur ferme volonté d'assurer la stabilité de la Somalie, en annonçant des contributions d'un montant de 300 millions de dollars. Les États-Unis se sont engagés à verser un montant supplémentaire de 40 millions de dollars et le Royaume-Uni a annoncé le versement de 54,2 millions de dollars au titre des activités de sécurité, dont 15,5 millions sur une période de deux ans pour aider la Somalie à déployer ses forces armées en dehors de Mogadiscio et 2,3 millions pour protéger les côtes somaliennes contre les actes de piraterie. Ces fonds permettront de renforcer les effectifs de police et de former des juges et des avocats. L'Union européenne a annoncé une contribution de 57,6 millions de dollars destinée à renforcer le système judiciaire et les forces de police du pays. En outre, le Royaume-Uni s'est engagé à verser un montant supplémentaire de 225 millions de dollars pour aider la Somalie à faire face aux futures famines.

64. Le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes a reçu du Gouvernement danois une annonce de contributions de 175 000 dollars devant servir à définir la situation en matière de sécurité dans les zones récemment reprises à Al-Chabab. Ce fonds a également reçu du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD une annonce de contributions de 150 000 dollars devant permettre de financer les activités visant à assurer le respect du droit maritime en Somalie.

65. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM a reçu du Royaume-Uni une contribution de 6,5 millions de dollars destinée à financer les opérations et activités de l'AMISOM en Somalie. Le solde supplémentaire non engagé du Fonds s'élève à 2,6 millions de dollars, montant essentiellement réservé à des activités de sensibilisation.

V. Mise en place de la nouvelle mission des Nations Unies

66. Dans sa résolution 2093 (2013), le Conseil de sécurité a fait part de son intention de remplacer l'UNPOS par une mission politique spéciale élargie qui serait déployée d'ici au 3 juin 2013. À cette fin, et après consultation avec le

Gouvernement fédéral somalien et l'Union africaine, une mission d'évaluation technique, déployée en Somalie et dans la région du 17 au 29 mars, a élaboré un concept pour la nouvelle mission des Nations Unies en Somalie. Les conclusions de la mission d'évaluation technique ont été communiquées dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2013/239) le 19 avril 2013. On trouvera ci-après les informations les plus récentes sur les mesures prises pour préparer la clôture de l'UNPOS et la mise en place de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), conformément à la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité.

A. Retrait progressif du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

67. Comme suite à la résolution 2093 (2013), dans laquelle le Conseil de sécurité convenait que l'UNPOS s'était acquitté de son mandat, le Département des affaires politiques, agissant en consultation avec le Département de l'appui aux missions, a immédiatement annoncé le processus de retrait de cette mission en vue de sa clôture d'ici au 3 juin.

68. Conformément aux recommandations que j'ai formulées à l'issue de l'examen stratégique et qui ont été approuvées par le Conseil de sécurité, la création de la MANUSOM représente un nouveau départ pour les activités de l'ONU en Somalie. La nouvelle mission sera fondée sur une philosophie nouvelle, qui tient compte des possibilités et besoins actuels en Somalie et renforce les moyens de forger de nouveaux partenariats et la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources.

69. Lors d'une allocution adressée au personnel de l'UNPOS le 12 mars 2013, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, a félicité mon Représentant spécial sortant, M. Augustine Mahiga, et ses collaborateurs de leur contribution aux efforts faits pour achever le processus de transition politique qui a conduit à la formation du Gouvernement fédéral somalien. Ces initiatives marquaient incontestablement un changement stratégique de la situation politique en Somalie. Afin d'assurer le passage sans heurt de l'UNPOS à la MANUSOM, il a été décidé que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) serait chargé de liquider les moyens d'appui dont la nouvelle mission n'aurait pas besoin, et que toutes les activités techniques de l'UNPOS prendraient fin le 3 juin, date à laquelle les engagements du personnel prendraient également fin dans le respect des règles et règlements de l'ONU régissant la cessation de service et les délais de préavis. Tous les emplois à pourvoir à la MANUSOM le seraient au moyen des fichiers tenus par l'ONU ou, le cas échéant, par voie de concours, auxquels les fonctionnaires de l'UNPOS remplissant les conditions requises pourraient participer. Dans l'éventualité où des fonctions critiques devraient être assurées et où le recrutement du personnel de la MANUSOM ne serait pas terminé au 3 juin 2013, le Département de l'appui aux missions affecterait à titre temporaire du personnel du Siège ou d'autres missions en attendant l'achèvement du processus de sélection. Pour mettre en œuvre cette politique, le Département a fourni aux fonctionnaires concernés des conseils sur l'organisation des carrières, et une équipe d'appui a été dépêchée à Nairobi et à Mogadiscio du 1^{er} au 10 avril pour aider l'UNSOA à s'acquitter des formalités requises pour les départs et les réaffectations.

B. Préparatifs en vue de la mise en place de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

70. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 19 avril, les préparatifs de fond ont été entrepris par une mission d'évaluation technique pluridisciplinaire. Au retour de cette mission, le Département des affaires politiques a fait rapport aux États Membres et poursuivi, en collaboration avec le Contrôleur et les organes délibérants, l'établissement du projet de tableau d'effectifs, des hypothèses budgétaires et des modalités opérationnelles pour le déploiement de la MANUSOM.

71. Par la suite, j'ai désigné M. Nicholas Kay (Royaume-Uni) pour succéder à M. Augustine Mahiga comme Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie à compter du 3 juin 2013. M. Kay supervisera la mise en place de la MANUSOM dont il assurera la direction dans l'exercice des responsabilités qui ont été confiées à l'Organisation des Nations Unies dans la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité.

72. Le 13 mai, j'ai dépêché à Mogadiscio une petite mission chargée de préparer le lancement de la MANUSOM, qui était composée d'experts des questions politiques, de la planification et d'autres questions de fond, secondés par du personnel d'appui fourni par l'UNSOA, le Département de la sûreté et de la sécurité, et une équipe de recrutement du Département de l'appui aux missions. Cette mission préparatoire, agissant en étroite consultation avec le Gouvernement fédéral et l'AMISOM, fournira un appui décisif pour préparer le lancement de la MANUSOM, notamment en supervisant l'affectation du personnel essentiel, en actualisant le concept de la mission à la lumière de la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité, en élaborant un plan pour le lancement de la mission et en mettant en place une stratégie des communications pour les nouvelles activités en Somalie.

VI. Observations

73. Depuis sa formation il y a huit mois, le Gouvernement fédéral somalien redouble d'efforts pour mettre en place des institutions étatiques crédibles et concrétiser, au-delà de Mogadiscio, sa conception d'un État fédéré fonctionnant efficacement. La Somalie est sur la bonne voie dans l'action qu'elle mène pour assurer la stabilité, laquelle pourrait, à son tour, créer des conditions permettant à tous les Somaliens qui font, depuis trop longtemps, les frais d'un conflit brutal, de recueillir enfin les bienfaits de la paix. Toutefois, si le Gouvernement fédéral jouit d'une bonne volonté considérable, la tâche qui l'attend est redoutable : il doit mettre en place des institutions étatiques capables de garantir la sécurité et la justice et d'offrir des débouchés économiques à la population. Il doit aussi engager un dialogue complexe sur l'avenir de l'État, processus, qui de par sa nature, prête à controverse et qui nécessitera des consultations intenses avec toutes les parties afin de parvenir à un consensus. Je tiens une nouvelle fois à réaffirmer mon soutien total au dialogue amorcé entre le Gouvernement fédéral et les autorités du « Somaliland ». L'Organisation des Nations Unies est prête à œuvrer de concert avec toutes les parties pour atteindre cet objectif.

74. Il reste beaucoup à faire pour créer des conditions favorables à ces initiatives, et avant tout instaurer un climat de sécurité sur l'ensemble du territoire. Malgré les efforts tout à fait louables déployés par le Gouvernement, ses forces alliées et

l'AMISOM, la présence d'Al-Chabab demeure une cause d'insécurité pour la population civile, les institutions étatiques et les acteurs internationaux. Dans les zones où un vide sécuritaire est apparu, les insurgés ont réussi à regagner du terrain et infligé de terribles châtements à ceux qui refusent de souscrire à leur idéologie de violence ou qu'ils considèrent comme des partisans du Gouvernement fédéral et de ses alliés. Je suis horrifié par les abominables actes de violence qui continuent de coûter la vie à de nombreux civils somaliens innocents. L'engagement du Gouvernement d'assurer le développement des institutions, notamment grâce à une réforme du système de justice, sera essentiel pour faire en sorte que l'État assure la direction effective et légitime de la Somalie et garantisse la protection des droits de l'homme.

75. À cet égard, il est essentiel que l'AMISOM poursuive sa mission. Je crains qu'avec les ressources dont elle dispose actuellement, elle n'atteigne les limites de ses capacités opérationnelles, pour ce qui est de défendre le territoire et d'étendre les zones qu'elle contrôle. Des ressources supplémentaires, notamment des éléments habilitants et des multiplicateurs de forces, ainsi que des moyens de reconfigurer les forces de l'AMISOM sont nécessaires si l'on veut maintenir l'élan extraordinaire donné au cours de l'année écoulée. J'invite instamment tous les États Membres à examiner favorablement les demandes présentées par l'Union africaine à cet égard.

76. J'engage aussi les États Membres à n'épargner aucun effort pour veiller à l'application de l'embargo imposé par le Conseil sur le charbon de bois somalien, qui demeure une source importante de recettes pour Al-Chabab et aider l'équipe spéciale du Président somalien à trouver une solution globale au problème que pose la poursuite de la production et des exportations de charbon de bois somalien.

77. L'objectif à long terme doit viser à rendre la Somalie à même d'assurer sa propre sécurité grâce à des organes de sécurité efficaces et comptables de leurs actes. Il faudra, pour ce faire, adopter une approche stratégique concertée bénéficiant d'un financement suffisant. Je prends note avec satisfaction des plans stratégiques annoncés le 7 mai par le Gouvernement fédéral somalien lors de la deuxième Conférence de Londres en vue de la mise en place des forces de sécurité et des systèmes de justice et de gestion des finances publiques. Je me félicite aussi de l'engagement pris par le Gouvernement de promouvoir les droits de l'homme en Somalie, notamment en luttant contre la violence sexuelle, et je l'encourage à prendre des mesures concrètes pour garantir l'exercice de ces droits à tous les Somaliens. Je remercie les États Membres qui ont déjà annoncé de nouvelles contributions généreuses pour aider le Gouvernement à mettre en œuvre ces projets, et recommande vivement, à cette fin, de procéder de manière concertée et avec diligence. Je continue à offrir le concours de l'Organisation des Nations Unies pour faciliter la coordination de cette action en consultation avec le Gouvernement et conformément à la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité. Ce sera là une tâche essentielle pour la MANUSOM.

78. S'agissant de la suspension partielle de l'embargo sur les armes prévue dans la résolution 2093 (2013) du Conseil, qui prévoit la fourniture d'une assistance au Gouvernement fédéral pour renforcer ses organes de sécurité, il est essentiel que les autres restrictions et obligations de notification imposées par le Conseil soient strictement respectées. J'engage vivement les États fournisseurs et le Gouvernement à définir clairement l'obligation qui leur incombe de signaler au Comité du Conseil de sécurité les expéditions d'armes à destination de la Somalie, conformément aux

résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée, et à veiller à l'exécution intégrale de ces obligations. Toutes questions ayant trait aux procédures d'exemption applicables aux articles énumérés à l'annexe à la résolution 2093 (2013) doivent être adressées au Comité pour assurer la pleine application de tous les aspects du régime des sanctions imposées à la Somalie.

79. Les progrès en matière de sécurité dépendent en dernier ressort du succès de la réconciliation politique et de l'établissement d'un nouveau contrat social entre tous les Somaliens et leur État fédéral. J'accueille avec satisfaction les engagements pris par le Président Hassan Sheikh dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la deuxième Conférence de Londres et où il a souligné la nécessité de poursuivre le processus de réconciliation nationale dans toutes les régions de la Somalie et d'œuvrer à l'élaboration définitive de la Constitution et à la préparation d'élections en 2016. J'engage tous les Somaliens à amorcer un dialogue constructif pour trouver un terrain d'entente sur les questions en suspens, et notamment répondre aux aspirations des administrations régionales. S'il existe de nombreux modèles internationaux sur lesquels s'appuyer, ces questions ne pourront être réglées que par la voie d'un dialogue entre les Somaliens eux-mêmes.

80. L'avenir de la Somalie dépend aussi de l'instauration de relations de paix et de coopération avec ses voisins. Le Gouvernement a fait des efforts louables pour rétablir des relations de bon voisinage, qui aideront à renforcer la sécurité collective, à régler les problèmes en suspens et à éliminer les sources potentielles de friction. J'invite le Gouvernement et ses partenaires régionaux à poursuivre un dialogue constructif, compte tenu du fait que l'existence d'une Somalie forte et stable est dans l'intérêt de tous. À cet égard, je me félicite des efforts actuellement déployés par l'IGAD pour appuyer les priorités du Gouvernement, qui ont été réaffirmées au cours du vingt et unième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement. J'espère que l'action entreprise par les dirigeants somalien, kényan et éthiopien porteront bientôt leurs fruits.

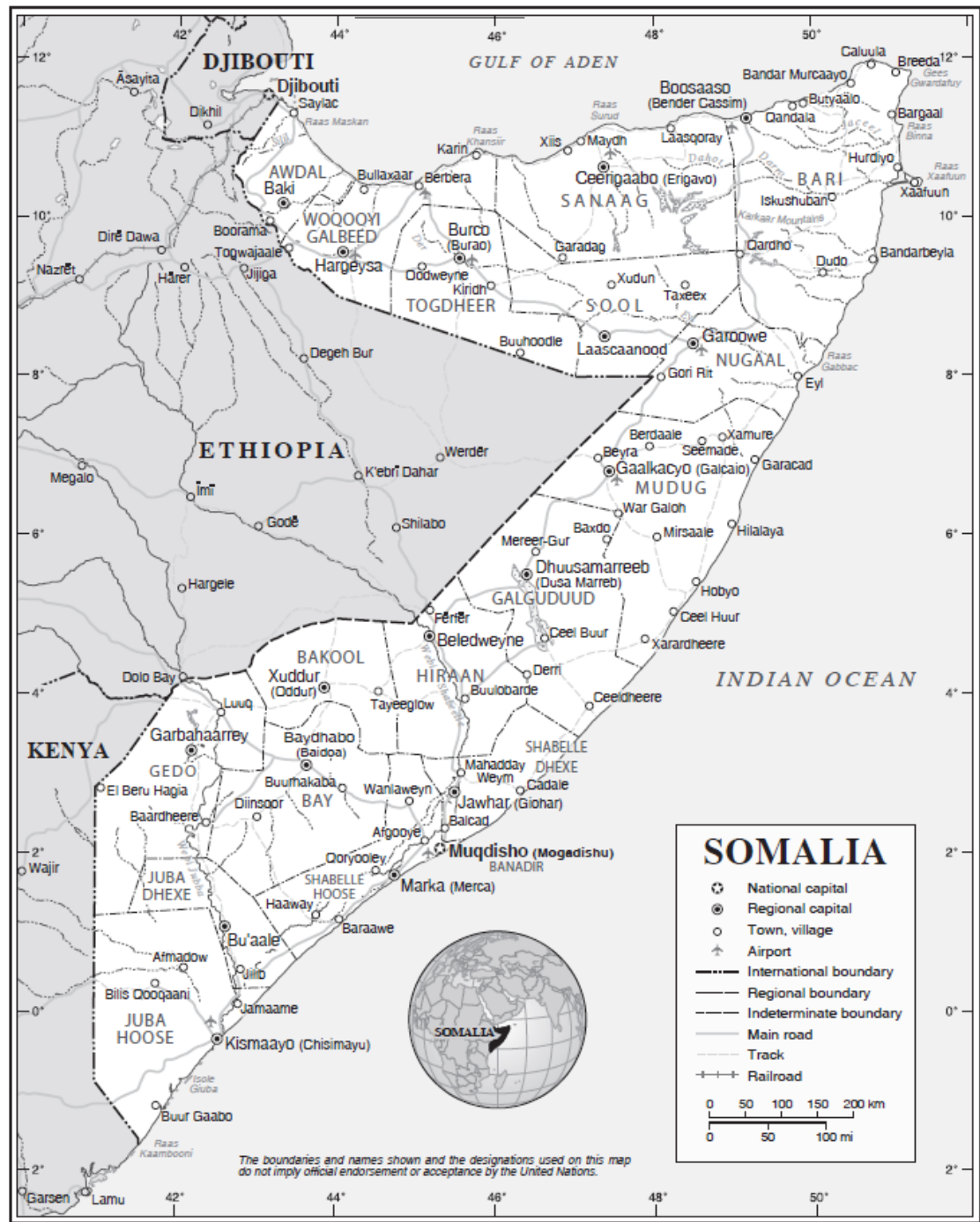
81. Si la Somalie doit assumer elle-même la responsabilité de la phase actuelle de consolidation de la paix, elle aura besoin d'un engagement solide de la part de la communauté internationale pour pouvoir continuer à progresser. Malgré une amélioration sensible de la sécurité alimentaire depuis la crise de 2011, l'aide humanitaire demeure vitale en Somalie car les acquis dans ce domaine sont précaires. Il faut aussi soutenir le renforcement des capacités de résilience pour s'attaquer aux causes profondes des crises récurrentes qui frappent la Somalie et aider la population à faire plus efficacement face aux épreuves. Je me félicite des engagements pris par les donateurs, notamment lors de la deuxième Conférence de Londres, et je les invite à honorer rapidement ces engagements. Je rappelle qu'il importe que l'assistance soit coordonnée et cohérente et qu'elle facilite la mise en œuvre des priorités fixées par le Gouvernement somalien. Je prends note avec satisfaction des préparatifs en cours en vue de l'élaboration d'un contrat d'assistance unifié, et j'engage tous les partenaires à œuvrer de concert pour tirer le meilleur parti de l'occasion qu'offre à cet égard la conférence des donateurs qui aura lieu en septembre 2013 à Bruxelles. Je les encourage en particulier à s'employer ensemble à mettre au point des mécanismes de financement unifiés pour l'assistance à la Somalie.

82. La Somalie a déjà accompli ce qui paraissait impossible il y a quelques mois. À la veille d'une nouvelle mission de l'ONU dans ce pays, je tiens à saluer

l'UNPOS qui, par son soutien et son assistance, a contribué à ce succès. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble du personnel de l'UNPOS qui, sous la conduite de mon Représentant spécial sortant, M. Augustine Mahiga, a fait preuve de détermination, de courage et de dévouement, travaillant souvent dans des conditions extrêmement difficiles pour apporter une aide aux Somaliens durant une période critique de leur histoire. Son travail et ses efforts inlassables ont permis de jeter de solides bases pour la nouvelle mission de l'ONU en Somalie, d'une manière qui servira la cause de la paix et de la réconciliation dans la région dans les années à venir.

83. Je me réjouis de l'arrivée du Représentant spécial que j'ai désigné pour diriger la MANUSOM, M. Nicholas Kay, qui prendra ses fonctions à Mogadiscio le 3 juin. Le système des Nations Unies dans son ensemble s'efforcera, en collaboration avec l'Union africaine et les autres partenaires internationaux, de concrétiser notre vision commune de l'action en faveur de la paix en Somalie, telle que je l'ai décrite dans mon rapport du 31 janvier. Si la MANUSOM, à l'instar de toutes les nouvelles missions, aura besoin de temps pour réaliser pleinement son potentiel, je demande au Conseil de continuer à appuyer les efforts que nous déployons pour mettre en œuvre le concept défini dans ma lettre du 19 avril. Enfin, je tiens à remercier l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes humanitaires qui continuent de sauver des vies dans des conditions extrêmes. Mes remerciements vont également à l'Union africaine et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à l'AMISOM ainsi qu'aux pays donateurs et aux organisations multilatérales et non gouvernementales qui apportent une assistance critique permettant de sauver des vies en Somalie. Grâce à nos efforts concertés et soutenus, nous continuerons à appuyer ensemble l'action menée par le Gouvernement et le peuple somaliens pour que leur pays ne connaisse plus la désolation, la guerre et le désespoir.

Carte



Map No. 3690 Rev. 8 UNITED NATIONS
May 2011 (B&W)

Department of Field Support
Cartographic Section